

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 14 août 2023
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général et greffier adjoint
	Linda Lanteigne	Secrétaire exécutive
Sont absents :	Yolan Thomas	Conseiller
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2023-088-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 4.0 « Parc commercial ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. DOSSIERS À HUIS CLOS

Résolution: 2023-089-ST

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Guy Basque

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

3.1 Article 68(1) c) Question de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour le gouvernement local.

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Question de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour le gouvernement local.

3.2 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2023-091-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

4. PARC COMMERCIAL

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale informe le conseil que la municipalité a été avisée par la province que des fonds étaient disponibles dans le cadre d'un programme impliquant une entente de 10 ans lié au Parc commercial, dans lequel une balance d'approximativement 200 000,00 \$ doit être dépensée avant Noël. De plus, la municipalité possède une réserve pour le Parc commercial d'approximativement 100 000,00 \$ qui pourrait être ajoutée aux fonds de ce programme. Le processus de plans et devis a été amorcé par la municipalité pour une section de rue face à Alcool NB accédant à Cabano Marine. L'administration municipale fera un suivi auprès du conseil dans une prochaine réunion, suite aux appels d'offres.

Résolution: 2023-092-ST

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé que la municipalité investisse dans le Parc commercial avec les fonds du programme impliquant une entente de 10 ans lié au Parc commercial.

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 18h46 approximativement.

Roger Robichaud, Greffier adjoint